

One-Year Limited Warranty

We warrant to the original purchasing consumer ("Purchaser") of the product ("Product") that the Product shall be free from defects in materials and workmanship for a period of one (1) year from the date of purchase subject to the following terms, conditions and exclusions.

This limited warranty applies only to Product in its original installation in Canada, is not transferable and expires upon resale or transfer by the Purchaser.

The Purchaser's sole and exclusive remedy against shall be limited to repair or replacement of Product only determined to be defective or refund of the purchase price of the defective Product only, as determined in its sole discretion. In no event will our maximum liability exceed the amount paid by the Purchaser for Product only determined to be defective.

The following costs and expenses are not covered by the provisions of this limited warranty: (1) costs for the removal, fabrication and/or re installation of the Product; (2) shipping and freight expenses required to return the Product to us; (3) normal maintenance; or (4) economic losses.

This limited warranty shall not apply to defects or damages arising from any of the following: (1) accidents, abuse or misuse; (2) exposure to temperature in excess of 93°C (200°F); (3) improper customization or installation; (4) damage due to moisture; or (5) improper maintenance including damage from abrasive cleaners or harsh chemicals.

NO OTHER WARRANTIES, EXPRESS, IMPLIED OR STATUTORY, ARE MADE, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE OR NON-INFRINGEMENT. UNDER NO CIRCUMSTANCE SHALL BE LIABLE FOR ANY LOSS OR DAMAGE ARISING FROM THE PURCHASE, USE OR INABILITY TO USE ITS PRODUCTS OR FOR ANY SPECIAL, PUNITIVE, INDIRECT, INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES. NO DEALER, DISTRIBUTOR, FABRICATOR, INSTALLER, AGENT OR EMPLOYEE HAS THE AUTHORITY TO ADD TO OR MODIFY THE OBLIGATIONS OR LIMITATION OF THIS LIMITED WARRANTY. THIS WARRANTY SHALL BE INTERPRETED EXCLUSIVELY UNDER THE LAWS OF THE PROVINCE OF QUEBEC. We RESERVE THE RIGHT TO REVISE OR TERMINATE THIS WARRANTY AT ANY TIME. ONLY PRODUCT PURCHASED FROM THE EFFECTIVE DATE OF THIS WARRANTY THROUGH THE DATE OF ANY REVISION OR TERMINATION OF THIS WARRANTY WILL BE COVERED BY THIS WARRANTY.

To make a claim under this limited warranty, contact your original distributor, dealer or fabricator within thirty (30) days after discovery of any defect, but in no event more than one (1) year after the date of purchase. Evidence of purchase date for coverage under this limited warranty is required.

Garantie limitée 1 (un) an

Garantit à l'acheteur original ("Acheteur ") de comptoirs (le "Produit") que le produit est exempt de toute défectuosité que ce soit dans le matériel utilisé pour la fabrication ou la fabrication elle-même, pour une période d'un (1) an à partir de la date d'achat selon les termes, conditions et exclusions qui suivent. G

Cette garantie limitée s'applique uniquement au produit dans son installation d'origine au Canada et n'est pas transférable et expire lors de la revente ou du transfert par l'acheteur.

Le seul et unique recours de l'Acheteur contresera limité à la réparation ou au remplacement du Produit uniquement jugé défectueux ou au remboursement du prix d'achat du Produit défectueux uniquement, tel que déterminé pa à sa seule discrétion. En aucun cas, la responsabilité maximale de ne dépassera le montant payé par l'acheteur pour le produit uniquement jugé défectueux.

Les frais et dépenses encourus suivants ne sont pas couverts par les dispositions de cette garantie limitée: (1) les frais de retrait, de fabrication et / ou de réinstallation du produit; (2) les frais d'expédition et de transport nécessaires pour retourner le produit à BL; (3) entretien normal; ou (4) pertes économiques.

Cette garantie limitée ne s'applique pas aux défectuosités ou dommages découlant de l'un des éléments suivants: (1) accidents, abus ou mauvaise utilisation; (2) exposition à une température supérieure à 93 ° C (200 ° F); (3) transformation ou installation incorrecte; (4) les dommages causés par l'humidité; ou (5) un mauvais entretien, y compris des dommages causés par des nettoyeurs abrasifs ou des produits chimiques agressifs.

AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE, IMPLICITE OU LÉGALE, N'EST ACCORDÉE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LA QUALITÉ MARCHANDE, L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU LA CONTREFAÇON. EN AUCUNE CIRCONSTANCE, NE SERA RESPONSABLE DE TOUTE PERTE OU DOMMAGE RÉSULTANT DE L'ACHAT, DE L'UTILISATION OU DE L'INCAPACITÉ À UTILISER SES PRODUITS OU DE TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, PUNITIF, INDIRECT, ACCESSOIRE OU INDIRECT. AUCUN CONCESSIONNAIRE, DISTRIBUTEUR, FABRICANT, INSTALLATEUR, AGENT OU EMPLOYÉ DE BL N'A L'AUTORITÉ D'AJOUTER OU DE MODIFIER LES OBLIGATIONS OU LIMITATIONS DE CETTE GARANTIE LIMITÉE. CETTE GARANTIE SERA INTERPRÉTÉE EXCLUSIVEMENT EN VERTU DES LOIS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC. BL SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉVISER OU DE RÉSILIER CETTE GARANTIE À TOUT MOMENT. SEUL LES PRODUITS ACHETÉS DE LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE CETTE GARANTIE JUSQU'À LA DATE DE TOUTE RÉVISION OU RÉSILIATION DE CETTE GARANTIE SERONT COUVERTS PAR CETTE GARANTIE.

Pour soumettre une réclamation dans le cadre de cette garantie limitée, contactez votre distributeur, revendeur ou fabricant d'origine dans les trente (30) jours suivant la découverte de tout défaut, mais en aucun cas plus d'un (1) an après la date d'achat. Une preuve de la date d'achat pour la couverture sous cette garantie limitée est requise.